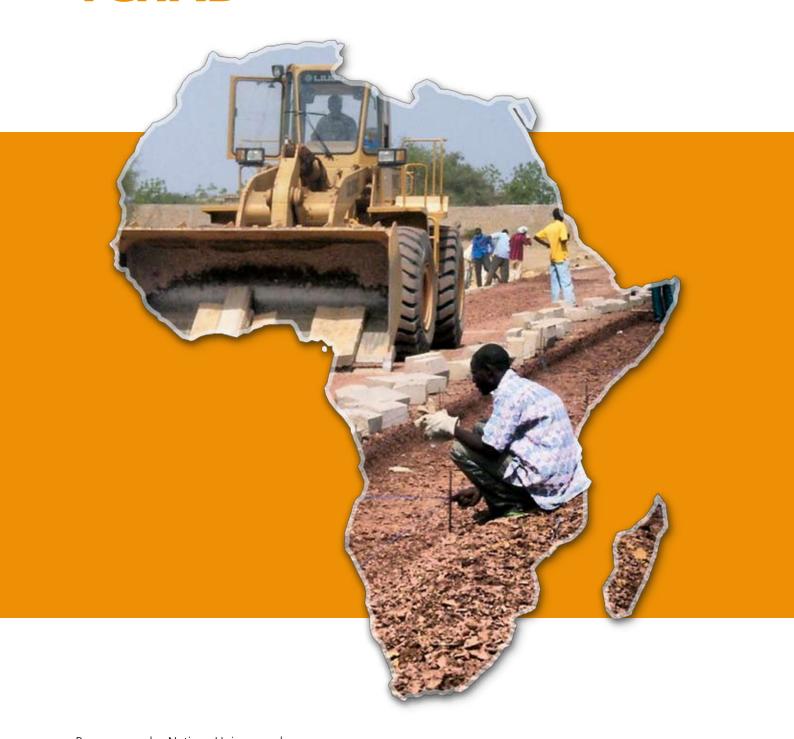
DOCUMENT DE PROGRAMME-PAYS 2008 – 2009

TCHAD



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes





Des extraits de cette publication peuvent être reproduits sans autorisation à la seule condition que la source soit indiquée.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2008

Credit photos: Kerstin Sommer, Joseph Guiébo

HS Number: HS/1068/08F

ISBN Number(Series): 978-92-1-132030-5 ISBN Number:(Volume) 978-92-1-132062-6

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains peuvent être obtenues par le biais du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes ou bien directement à :

ONU-HABITAT B.P. 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7 E-mail: un-habitat@unhabitat.org Site Internet: http://www.unhabitat.org

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE	4
AVANT-PROPOS DU MINISTRE	5
ANALYSE DE LA SITUATION	6
Contexte politique national	6
Priorité 1: Planification urbaine au niveau national	6
Priorité 2: Foncier et accès au logement	7
Priorité 3: Etat du logement et de l'habitat pour les pauvres	8
Priorité 4: Environnement et infrastructures de base	9
Priorité 5: Décentralisation, gestion participative et gouvernance urbaine	9
Priorité 6: Plaidoyer, Evaluation et Partenariat	10
Priorité 7: Renforcer le financement des établissements humains	
avec des outils stratégiques de programmation	11
ACTIVITES RECENTES ET EN COURS ONU-HABITAT	13 13
Partenaires	14
STRATEGIE	15
Priorités nationales du secteur	15
Les besoins de renforcement des capacités	15
La stratégie proposée par ONU-HABITAT pour le secteur	16
Objectifs du programme	16
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	17
Les modalités d'exécution du programme	17
Information	17
CADRE DU PROGRAMME	18
Tableau des résultats et des ressources	18
Budget du programme	20
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	21
ACRONYMES	21
RESUME	23
EXECUTIVE SUMMARY	24

AVANT-PROPOS

DIRECTRICE EXECUTIVE



Le Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT a approuvé le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme 2008-2013 en avril 2007. Ce plan vise en particulier à promouvoir l'alignement des activités normatives et fonctionnelles d'ONU-HABITAT à l'échelle de chaque pays. Les Documents de Programme-Pays (HCPD) mis

au point par ONU-HABITAT constituent une illustration concrète de cette stratégie de coordination à travers un processus consultatif impliquant les chargés de programme (HPM) d'ONU-HABITAT, les gouvernements nationaux, les équipes des Nations Unies et leurs agences dans chaque pays, les partenaires du développement et tous les services d'ONU-HABITAT. Les Documents de Programme-Pays sont des outils stratégiques destinés à quider toutes les activités d'ONU-HABI-TAT au cours d'une période de deux ans. L'un des principaux aspects de ces documents correspond à la mission d'ONU-HABITAT, à savoir la maîtrise de l'expansion urbaine et les défis qu'elle pose aux pays en développement. Chaque Document de Programme-Pays recense les priorités nationales en matière de développement urbain, notamment dans les domaines du logement et de la bonne gouvernance urbaine, ainsi que de l'accès aux services de base et au crédit.

Sont aussi abordées dans ces documents les grandes problématiques de l'environnement, du genre, des catastrophes naturelles et, plus généralement, de la réduction de la vulnérabilité. Chacun de ces Documents de Programme se concentre sur un pays. Ces outils de référence sont destinés aux chargés de pro-

gramme ainsi qu'aux parties prenantes au développement urbain durable à l'échelon local et national. Dans le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme qu'il a adopté le 6 décembre 2007, le Comité des Représentants Permanents d'ONU-HABITAT a demandé que 20 Documents de Programme-Pays soient préparés au cours de l'année 2008, et notamment pour les pays où le programme « One UN » est mis en oeuvre. Conformément à la réforme des Nations Unies, chaque Document de Programme cherche à renforcer le rôle de l'ONU et à démontrer notre engagement.

Je tiens à remercier nos chargés de programme pour leur contribution et leur dévouement, ainsi que pour avoir mis au point ces Documents de Programme sous la direction de la Division de la Coopération Technique et Régionale et avec le soutien de tous les départements et programmes d'ONU-HABITAT.

Anna K. Tibaijuka

Directrice Exécutive, UN-HABITAT

CHAD

MINISTRE



Le Tchad est l'un des premiers pays africains à financer son programme de développement urbain avec ses ressources propres. Cette démarche constitue pour nous, à la fois une grande fierté et une démonstration si besoin en était, de la détermination du président de la République son excellence Idriss Deby ITNÓ, et de son

Gouvernement à faire de la question du développement urbain une préoccupation centrale de sa politique sociale. Nous nous félicitons donc de l'initiative d'ONU-habitat d'avoir recommandé la formulation du Document du Programme Pays Habitat (DPPH) au Tchad, avec l'appui technique de son Chargé de Programme Habitat (HPM). Cet outil comble un vide de programmation dans les initiatives de mise en œuvre de notre stratégie de développement urbain.

Le DPPH, tout en étant complet sur le contexte national et les contraintes dans le secteur, propose des solutions immédiates et réalistes sur un ensemble de questions cruciales. Il est une émanation opérationnelle de notre politique du secteur qui s'appuie sur la proposition d'un partenariat actif entre l'Etat, la société civile, les collectivités décentralisées et les populations. Le processus participatif qui a caractérisé son élaboration en a fait un outil consensuel et efficace de l'action du Gouvernement et un instrument crédible de plaidoyer auprès de nos partenaires.

La pertinence des domaines d'actions du DPPH est justifiée par leur cohérence avec le document de la Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté (SNRP) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ses composantes qui sont: le renforcement des capacités pour une meilleure gouvernance urbaine; l'amélioration de l'accessibilité aux biens et services sociaux de base; le renforcement des capacités institutionnelles; le développement et la consolidation du partenariat dans le secteur, prennent en compte les aspects transversaux du genre, du droit et de

l'environnement, et doivent concourir à l'amélioration de façon durable des conditions de vie des populations urbaines. Nous sommes convaincus que sa mise en œuvre sera un grand pas vers les solutions durables aux impératifs de développement urbain.

Mon département et moi-même adoptons le document et en ferons bon usage. Je voudrais remercier la Directrice Exécutive de l'ONU-Habitat pour son appui inconditionnel et l'attention toute particulière qu'elle accorde au programme de développement urbain du Tchad. Nous souhaitons le renforcement et l'enrichissement de la collaboration entre le Tchad et l'ONU-Habitat car notre ambition est grande pour le secteur et nous ne pouvons en garantir le succès qu'en nous appuyant sur un partenariat franc, constructif et dynamique.

Je félicite et remercie tous les cadres du ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat du Tchad, tous les fonctionnaires du système des Nations Unies, et tous les citoyens tchadiens qui ont apporté leur contribution à la réalisation du DPPH. Enfin, je voudrais aussi saluer le dévouement et l'abnégation dont a fait preuve le chargé de programme ONU-Habitat pour le Tchad, qui durant de longs mois, a organisé, encouragé et coordonné différents partenaires nationaux et internationaux pour un résultat cohérent et pratique. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour en valoriser le contenu avec l'appui de nos partenaires.

M. Hamid Mahamat Dahalob

Ministre de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat

ANALYSE DE LA SITUATION

Le Tchad est un vaste pays d'une superficie de 1 284 000 km², désertique à plus d'un tiers et exposé à des aléas climatiques prononcés. A ces contraintes géophysiques s'ajoutent des conditions socio-économiques précaires qui font du Tchad un pays à faible développement humain (IDH). Selon le Rapport 2007 du PNUD sur le Développement Humain, le Tchad est classé 170e sur 177, avec un IDH de 0,388 par an.

l'installation de nouvelles populations dans les zones péri-urbaines, suite aux difficultés économiques de la majorité des Tchadiens et conformément aux tendances structurelles à l'urbanisation qu'on peut observer dans tous les pays d'Afrique. N'Djamena, qui comptait 100 000 habitants dans les années 1960 et 531 000 lors du recensement général de 1993, abrite aujourd'hui plus d'un million d'habitants, avec un taux de croissance d'environ 6,5 pour cent par an.

CONTEXTE POLITIQUE NATIONAL

L'extrême faiblesse des revenus des populations limite l'accès financier des pauvres à la plupart des biens d'équipement, et à plus forte raison au logement. La production de logement pour une telle clientèle semble impossible sans le recours à des mécanismes de facilitation inhabituels. La population urbaine, qui représentait 10 pour cent du total au début des années 1960, y contribue aujourd'hui plus de 30 pour cent. Le mode de vie tribal et pastoral, et donc des solidarités autres que territoriales, ont longtemps prévalu. L'urbanisation accélérée et anarchique actuelle est essentiellement due à l'exode rural et à

VUE D'ENSEMBLE

Urbanisation (2008)

Population totale: 11 mPop. urbaine: 2.9 m (26%)

Taux de croissance annuel (2005-2010)

National: 2.8 %Urbain: 4.6 %

Les villes principales (2008)

• N'Djaména: 1 033 000

Source: UN DESA

Indicateur urbain

• Pourcentage de la population urbaine vivant dans les bidonvilles: 91.3 %

Pourcentage de la population urbaine ayant accès:

A l'eau potable: 73.5 %A l'eau courante: 42 %A l'assainissement: 49.4 %

• A un espace de vie suffisant: 71 %

• A un logement durable: 19 %

Source: UN-HABITAT 2004

PRIORITE 1: PLANIFICATION URBAINE AU NIVEAU NATIONAL

La planification urbaine au Tchad a été caractérisée, depuis l'indépendance (1960), par un décalage entre la pratique technicienne et la politique. Bien que des spécialistes aient mis au point des documents d'urbanisme pour quelques villes, rares sont ceux qui ont reçu le soutien politique nécessaire à leur bonne application sur le terrain. La première opération d'urbanisme au niveau national remonte à l'aménagement de la ville de Fort-Archambault (aujourd'hui Sarh) par le gouverneur Antonnetti vers la fin de la décennie 1910. Pour la ville de Fort-Lamy (aujourd'hui N'Djamena), c'est en 1947-1948 qu'a été élaboré le premier plan d'urbanisme, qui a consacré la division de la capitale en deux parties : une ville « européenne » autour de l'actuel Camp des Martyrs, et une ville « indigène » à l'est .

Les premiers plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) ont été élaborés par l'architecte Legrand entre 1962 et 1965 pour les villes de Fort-Lamy, Bongor, Fort-Archambault et Moundou. Bien que ces documents aient servi de cadre pour l'aménagement de ces villes par les services techniques, ils n'ont pas été officiellement adoptés par une quelconque instance politique ou administrative qui les aurait légitimés et leur aurait donné force de loi. Pour la ville de Fort-Lamy, le Secrétariat du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat a élaboré en 1974, un plan d'orientation intitulé Fort-Lamy, horizon 2000. Ce document de base devait aider à l'élaboration d'un schéma directeur et d'aménagement de la ville (SDAU). Si la plupart des documents sont aujourd'hui dépassés, certains des plus récents servent encore de référence:

 Le Plan Urbain de Référence (PUR) de la Ville de N'Djamena est le premier document d'urbanisme officiellement adopté (par arrêté interministériel N° 15/MTPHT/MFI/MIS/97 du 17 février 1997).
 Il s'applique dans le périmètre urbain et une bande contiguë de 10 km de large. Le PUR oriente le développement de la ville vers l'ouest,



autour de quatre grandes mailles dans lesquelles seront fournis des terrains viabilisés et équipés.

- Le Projet de Développement Urbain du Tchad (PDUT). Il s'agit de plans d'urbanisme pour les quatre villes principales du pays à savoir : N'Djamena, Moundou, Sarh et Abéché. Reprenant les grandes lignes du PUR de N'Djamena, le PDUT préconise la construction d'équipements et d'infrastructures d'assainissement et de transports urbains. Financé en principe par la Banque mondiale, le PDUT n'a pas été officiellement adopté et son exécution se heurte au manque de financement car la Banque n'a encore libéré le financement.
- Le plan directeur d'urbanisme et d'aménagement de la ville d'Abéché. Ce plan a été réalisé au titre du projet DESA (développement économique et social d'Abéché) financé par la GTZ. Le document a été mis au point et adopté uniquement au niveau de la commune d'Abéché en 1998 par le comité de gestion de la ville. Quant aux autres villes du pays, quelle que soit leur taille, aucun document n'a planifié leur expansion. Leur croissance se fait donc de façon « naturelle », en toute anarchie, sans suivi technique. Pour combler cette lacune, le gouvernement s'est engagé à réaliser des schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) pour les quatre villes principales et une vingtaine de villes secondaires d'ici 2015.

PRIORITE 2: FONCIER ET ACCÈS AU LOGEMENT

Au Tchad, l'aménagement foncier relève de la compétence exclusive de l'Etat sur son domaine privé. Les terrains ne sont pas équipés et coûtent entre 400 et 1 000 FrCFA par m2, auxquels s'ajoutent des frais de publicité, de bornage et d'enregistrement ainsi que la taxe foncière/d'habitation (en fonction de la surface). L'approche de lotissement ne suit aucune règle ni norme préétablies. Le manque de définition claire des périmètres urbains et la complexité du régime foncier due à la cohabitation de deux droits (coutumier et moderne) se joignent à l'absence d'aménageur foncier, de promoteur immobilier et d'institution de financement de l'habitat pour affaiblir la capacité nationale de production foncière et immobilière. Cette situation oblige les ménages urbains à faible revenu à s'installer sur des terrains non viabilisés, généralement inondés en saison des pluies.

Les produits de la fiscalité foncière et immobilière, y compris la taxe foncière/d'habitation (10 FrCFA/m2) instituée au profit des communes, sont affectés à d'autres dépenses. Il n'existe ni cadre ni mécanisme adaptés pour la mise en place et l'entretien des infrastructures. Les opérations dites de restructuration effectuées, de temps en temps, par l'Etat se résument, dans les faits, à de simples régularisations foncières et comportent rarement un mécanisme de recouvrement des coûts qui permettrait de renouveler ailleurs ces opérations. En l'absence de promotion immobilière, la



quasi-totalité des logements sont construits par le secteur informel en « auto-construction » : 1 800 unités de logement sont ainsi construites chaque année – alors que les besoins en logement sont estimés à 21 000 unités par an – mais ceci sans faire appel à l'assistance de professionnels du logement et sans permis de construire ; voilà qui, avec la cherté des matériaux de construction, explique l'état rudimentaire de l'habitat.

Le coût de construction des logements est estimé en moyenne à 25 000 FrCFA/m2 pour le style traditionnel, 35 000 pour le semi-traditionnel et 275 000 pour le moderne. Un logement de type traditionnel de 80 m2 (juste ce qu'il faut au Tchad pour une famille de cinq personnes) coûterait environ deux millions de FrCFA, soit 95 fois le salaire médian mensuel. Il est inaccessible par crédit, la quotité cessible maximale étant fixée à 33 pour cent par les lois sociales en vigueur . La mise en place récente de l'Observatoire du foncier à pour but de contribuer à la sécurité foncière, mais la situation tarde à évoluer.

PRIORITE 3: ETAT DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT POUR LES PAUVRES

La majorité (95 pour cent) des logements au Tchad sont en briques de terre crue, quand ce n'est pas en briques cuites essentiellement au bois (production de plus en plus prohibée pour raisons écologiques). D'autres matériaux de construction, tels que la terre stabilisée ou pressée, l'adobéton, la chaux et les tuiles en fibro-ciment ont été expérimentés; mais leur diffusion encore restreinte empêche de bien distinguer leurs avantages par rapport aux matériaux importés, et donc de les faire adopter par les populations dans la construction de logements. L'essentiel du logement se construit par auto-financement des ménages à travers diverses formes d'épargne matériaux, de bail à construction, ou de mutuelle d'épargne. Quelques rares tentatives d'habitat planifié ont été lancées au Tchad, mais aucune n'était destinée aux pauvres. Les banques qui, dans le passé, avaient accordé du crédit immobilier ont interrompu cette activité, du fait des nombreuses difficultés de recouvrement et de réalisation des garanties qu'elles ont rencontrées.

Le contexte urbain du Tchad est caractérisé par une urbanisation accrue. Selon l'enquête ECOSIT-2 réalisée en 2006, près de 45 pour cent des ménages tchadiens abritent trois personnes par pièce ; pour seulement 14,5 pour cent, la moyenne est d'une personne par pièce ; 30,1 pour cent abritent deux à trois personnes par pièce, et 22,2 pour cent en abritent au moins sept. Les ménages propriétaires sont les plus nombreux (81 pour cent), avec seulement 12,8 pour cent de locataires et 6,2 pour cent logés gratuitement . Pour une meilleure maîtrise de ces indicateurs, le Gouvernement lancera très prochainement l'OHDU et la Banque de l'Habitat à la faveur du projet DURAH.

PRIORITE 4: ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES DE BASE

Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres de la planète et se caractérise par un accès très réduit de la population à l'eau potable et aux services d'assainissement:

- Seulement 27 pour cent de la population (31 pour cent en milieu urbain et 26 pour cent en milieu rural) disposent d'un accès facilité à une source d'eau de qualité, situant le Tchad bien en deçà de la moyenne des pays à faible développement humain.
- Dans les villes équipées d'un réseau d'eau potable, seuls 9,7 pour cent de la population y sont connectés, les autres habitants devant, de fait, s'approvisionner aux fontaines publiques (27,5 pour cent) ou, pour la grande majorité d'entre eux, à des puits traditionnels (62,8 pour cent).
- Concernant l'assainissement, aucune des villes du pays ne possède de système d'évacuation deseaux usées à la fois fiable et durable. Moins de deux pour cent des habitants des villes sont équipés de toilettes avec eau courante (on ne trouve pratiquement aucune latrine en zones rurales). Seuls sept pour cent de la population disposent des commodités les plus élémentaires ou de latrines améliorées, et moins de 10 pour cent de la population bénéficient de services d'assainissement de base.

Le manque d'accès aux services sanitaires et d'assainissement de base est, comme on le constate en pareille situation, à l'origine de plusieurs des graves problèmes de santé auxquels doit faire face la population. Selon le Ministère de la santé, les principaux cas de maladies recensés dans les centres médicaux ont trait au paludisme (18,6 pour cent), à la diarrhée (7,7 pour cent), aux infections pulmonaires (7,2 pour cent) et à la conjonctivite (3,9 pour cent). A cela il faut ajouter les éruptions chroniques d'épidémies de choléra durant les saisons pluvieuses. Presque toutes ces maladies sont, de près ou de loin, liées à un manque d'hygiène et d'assainissement.

PRIORITE 5: DÉCENTRALISA-TION, GESTION PARTICIPATIVE ET GOUVERNANCE URBAINE

A l'instar de nombreux pays africains, le Tchad s'est engagé dans une politique de décentralisation pour accompagner le processus démocratique. Ce programme vise à terme à faire de la communauté locale décentralisée l'acteur principal et incontournable de la gouvernance urbaine, à l'interface entre l'Etat et la société civile dans la gestion locale. La Constitution tchadienne a prévu la création de Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Ces collectivités locales, dont les statuts sont fixés par loi organique (N° 02/PR/2000 du 16 février 2000), sont les régions, les départements, les communes et les communautés rurales. Ces statuts ont été précisés par une autre loi organique (N° 007/PR/2002 du 5 juin 2002) dont une ordonnance (N° 01/PR/2003 du 8 septembre 2003) a fixé les conditions d'application. Ont été ainsi institués 18 régions, 47 départements et 119 communes y compris la ville de N'Djamena. Les autres grandes villes, à savoir Moundou, Sarh, Doba et Abéché, sont les capitales des régions de Logone Occidental, Bahr Kôh, Logone Oriental et Ouaddaï. Conformément aux dispositions des lois organiques (N° 002/PR/2000 et N° 007/ PR/2002) des 16 février et 5 juin 2002 portant statut des collectivités territoriales décentralisées, les conseils ruraux, communaux, départementaux et régionaux sont habilités à participer, avec le gouvernement central, à la préparation des projets intéressant les collectivités territoriales décentralisées. Celles-ci sont donc parties prenantes à part entière, avec l'appui du Gouvernement central, à l'application des schémas de développement de leurs localités . Tout ce processus est à mettre en œuvre par le Gouvernement avec le Projet d'Appui au Développement Local (PROADEL).

PRIORITE 6: PLAIDOYER, EVALUATION ET PARTENARIAT

FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ DE LA POPULATION

Le premier des facteurs de vulnérabilité est sans conteste lié à l'environnement économique, qui a été particulièrement défavorable ces 10 dernières années au Tchad. Ces conditions n'ont donc pas dégagé les emplois, richesses ou revenus qui auraient évité à de nombreux Tchadiens de se retrouver comme aujourd'hui en marge des circuits de production et de consommation. Cette situation a été accentuée par le deuxième facteur de vulnérabilité, à savoir la dégradation avancée de la biodiversité et des écosystèmes tchadiens ; celleci aggrave les risques de maladies et diminue ainsi les capacités physiques des pauvres à faire respecter leurs droits. Les troubles au Darfour et leurs conséquences dans l'Est du Tchad ont ajouté plus de 300 000 réfugiés soudanais dans des zones où les conditions de vie étaient déjà précaires pour la population locale.

EXTRÊME PAUVRETÉ URBAINE

Cette situation de pauvreté que connaît le Tchad depuis plus de 40 ans a beaucoup contribué au sous-équipement du pays. Selon l'enquête ECOSIT-2 (2006) déjà citée à propos des conditions de logement (section 1.4), plus de 69 pour cent des ménages ne disposent pas de toilettes et utilisent la nature comme lieu d'aisance. A peine un ménage sur deux (48,6 pour cent) a accès à l'eau potable. Quelque 63 pour cent utilisent la broussaille comme mode d'évacuation des ordures, 19 pour cent l'incinération et seulement six pour cent la voirie municipale ou privée ou les associations de quartier Les besoins en logement, estimés en 1999 à 21 000 unités d'habitation par an, ne sont satisfaits que dans la proportion de 8,6 pour cent, et uniquement par le secteur « informel ».

OBSOLESCENCE DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET RISQUES D'ARBITRAIRE SUR LE FONCIER

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MATUH) est au Tchad le département ministériel responsable des projets et programmes de développement urbain et d'aménagement du territoire. Toutefois, s'agissant d'un ministère de création récente, il souffre d'une pénurie chronique de personnel et d'équipement, comme d'ailleurs les autres ministères et institutions du

Gouvernement qui interviennent aussi dans le secteur, à savoir : le Ministère des Infrastructures, le Ministère de la Décentralisation, les collectivités locales, etc.

La législation domaniale et foncière du Tchad est constituée de textes datant de 1967, et donc totalement inadaptés au contexte socio-économique actuel. En outre, les rares dispositions adaptées qu'ils comportent ne sont presque jamais utilisées. Une des caractéristiques majeures de la situation actuelle est la coexistence du droit moderne et du droit coutumier, avec pour conséguence une très grande confusion dans la gestion des affaires foncières. Cette coexistence pose manifestement des problèmes de cohérence juridique. Ainsi, faute de propriétaire dûment reconnu par la loi, seul l'Etat peut devenir juridiquement propriétaire et disposer de terrains pour les attribuer et les céder : les biens vacants et « sans maître » font partie du domaine de l'Etat. Le risque d'arbitraire existe donc bien.

BESOINS DE L'ETAT EN DÉVELOPPEMENT URBAIN MODERNE, PARTICIPATIF ET EN BONNE GOUVERNANCE DES VILLES

Le CCA (2004) a souligné que la pauvreté au Tchad trouvait son origine avant tout dans le caractère inadapté des politiques et stratégies publiques. Courant 2003, les conclusions d'une mission d'audit dans neuf ministères-pilotes avaient mis en relief la faiblesse des capacités humaines, techniques et matérielles des structures nationales impliquées dans la définition des stratégies, la traduction de celles-ci en programmes ou projets, la planification et la gestion des opérations, ainsi que le suivi et l'évaluation des résultats. Or ces éléments sont d'une importance capitale au vu de la situation actuelle des établissements humains au Tchad. Plus que tout autre chose, les grands problèmes de la société tchadienne, y compris ceux relatifs à la stabilité sociale et politique, ont de plus en plus leur racine dans les villes, où tout se joue. Des interventions effectives et efficaces en matière foncière et en faveur de l'équité, de l'emploi des jeunes et de la sécurité urbaine, ne peuvent qu'atténuer les tensions qui alimentent de façon chronique les conflits entre les différentes couches de la société tchadienne. Le pays a vraiment besoin qu'on l'appuie pour mettre en place une bonne gouvernance urbaine.

GENRE ET ÉQUITÉ

Les conditions très défavorables dans lesquelles sont maintenues certaines catégories bien définies (femmes enfants, jeunes, retraités) les placent dans un état de vulnérabilité plus accentué par rapport aux autres composantes de la société. Les disparités de genre couramment pratiquées dans la société tchadienne et les diverses formes de discrimination et de violence (à l'école, au travail, en ménage) contre les femmes les exposent, ainsi que leurs enfants, à la pauvreté extrême. En effet, au Tchad, les femmes n'ont qu'un accès très limité à la propriété foncière et au crédit, alors que le nombre de femmes chef de ménage ne cesse d'augmenter. Les politiques de lutte contre la pauvreté et les projets de développement urbain devraient opter clairement pour une discrimination positive en faveur des femmes.

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'HABITAT

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat a organisé, avec l'appui technique du HPM et du PNUD, trois célébrations annuelles de la JMH. Ces journées ont donné au Gouvernement l'occasion de sensibiliser le plus grand nombre aux questions relatives au développement des villes et aux perspectives d'avenir pour les populations pauvres en milieu urbain. La célébration de ces journées est entrée dans les habitudes de toutes les couches de la société urbaine: le Gouvernement, le Parlement, les organisations de femmes et de jeunes, le secteur privé, les universités, les artistes, etc. Tous les autres partenaires du développement y participent, en apportant leurs idées et leur appui logistique (AFD, CCF, agences des Nations Unies). La Journée mondiale de l'Habitat est une grande occasion nationale de débat, de reflexion et de proposition sur le présent et l'avenir des villes tchadiennes afin qu'elles répondent mieux aux aspirations légitimes des citoyens: comment donner à chaque Tchadien/ne un accès équitable au logement et aux services de base? comment concevoir et promouvoir des villes qui offrent aux jeunes et aux femmes des possibilités d'emploi? etc.

PRIORITE 7: RENFORCER LE FINANCEMENT DES ÉTABLISSE-MENTS HUMAINS AVEC DES OUTILS STRATÉGIQUES DE PROGRAMMATION

La Stratégie Nationale du Logement (SNL) : Pour mettre en œuvre la politique nationale en matière de logement, le Gouvernement tchadien a formulé, en 1999, une Stratégie Nationale du Logement (SNL) qu'il a soumise aux bailleurs de fonds l'année suivante. La SNL vise trois grands objectifs : (i) réorganiser le secteur du logement, (ii) améliorer le parc immobilier existant, et (iii) créer un environnement propice à la mobilisation des ressources financières pour satisfaire les besoins de logement . La SNL s'est traduite en six programmes : Programme de production de parcelles assainies, Programme de restructuration des quartiers anciens, Programme de construction de logements, Programme de rénovation des logements anciens, Programme des opérations-pilotes de la stratégie, et Programme de renforcement des capacités des institutions.

La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP): Ce document vise à améliorer, d'ici 2015, le capital humain et les conditions de vie et d'épanouissement de la population dans un environnement protégé et sain, avec des services sociaux de qualité, le respect des droits humains et la sécurité alimentaire. Les cinq priorités de la SNRP sont donc les suivantes: (i) promotion de la bonne gouvernance, notamment par la consolidation de l'Etat de droit et le renforcement des capacités de la société civile ; (ii) maintien d'une croissance économique soutenue, notamment par la mise en valeur des sources de croissance, la promotion du secteur privé et le développement du secteur prioritaire des infrastructures ; (iii) amélioration du capital humain ; (iv) amélioration des conditions de vie des catégories vulnérables, (v) restauration et sauvegarde des écosystèmes.

C'est dans cette vision d'ensemble que l'UNDAF inscrit les interventions du système des Nations Unies, qui est prêt à contribuer à sa réalisation sous la conduite du Gouvernement, en apportant son appui d'une manière coordonnée et cohérente, la mieux à même d'améliorer la condition des plus démunis. Le choix des domaines d'intervention retenus par l'UNDAF se justifie aussi par leurs nombreux recoupements avec les Objectifs du Millénaire et les conclusions du Bilan Commun de Pays (BCP/CCA) établi en 2004 par le Système des Nations Unies. En conclusion d'un diagnostic complet et participatif de la situation politique et socio-économique du Tchad (conduit dans une perspective « droits humains»), ce bilan avait retenu trois domaines prioritaires pour l'assistance du SNU: (i) meilleur accès aux biens et services sociaux de base ; (ii) assainissement de l'environnement socio-économique et physique ; (iii) renforcement des capacités de lutte contre la pauvreté.

Selon le BCP/CCA, le facteur fondamental de pauvreté au Tchad réside dans la faiblesse des interventions des divers intervenants responsables – gouvernement, administrations, mais aussi partenaires du développement. Ces insuffisances sont directement à l'origine de l'ampleur des problèmes de fond, tels que les défaillances des politiques d'urbanisation, d'assainissement, d'enseignement, de lutte contre le VIH/SIDA ou de promotion de l'équité hommesfemmes. C'est pourquoi sont assignés au système des Nations Unies cinq objectifs stratégiques (ou "effets UNDAF"): (i) mettre les catégories sociales les plus démunies en mesure d'améliorer leurs conditions de vie ; (ii) faire bénéficier les populations et les organisations de la société civile du concours du SNU pour mieux participer à la gestion des affaires publiques et la contrôler ; (iii) améliorer l'administration des ressources naturelles et des écosystèmes ; (iv) mettre les parties prenantes à la vie sociale mieux en mesure de réagir aux situations de crise et aux urgences ; (v) stabiliser la pandémie de VIH-SIDA à son niveau actuel, à défaut d'inverser sa tendance à la hausse.

TCHAD

ACTIVITES RECENTES ET EN COURS

Le tableau suivant introduit les projets d'ONU-HABITAT et de ses partenaires récemment exécutés ou en cours d'exécution au Tchad. La matrice fait mention du donneur et du budget et souligne les objectifs et activités principales de chaque programme.

ONU-HABITAT

Titre du Programme	Calendrier	Budget (USD)	Sources	Partenaires	Objectif global	Activités
Développement Urbain et Amélioration de l'Habitat 1 DURAH I	2004-2007	31 905 041	Gouvernement du Tchad PNUD	Ministère de l'Aménagement du Ter- ritoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère des Infrastructures, Mairie de N'Djamena, Mairie de Doba, Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité	- Amélioration de l'habitat; Elaboration d'un cadre stratégique de planifica- tion du développement urbain; Renforcement institutionnel des capacités du dispositif de mise en œuvre d'une politique de logement.	-Assainissement de parcelles -Réhabilitation des quartiers d'habitat précaire -Renforcement des capacités du Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat -Mise en place d'un environnement législatif adéquat.
Développement Urbain et Amélioration de l'Habitat 2 DURAH II	2008-2010	22 311 087	22 311 087 Gouvernement du Tchad PNUD	Ministère de l'Aménagement du Ter- ritoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère des infrastructures, Mairie de N'Djamena, Mairie de Doba, Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité	- Amélioration de l'habitat; Élaboration d'un cadre stratégique de planification du développement urbain; Renforcement institutionnel des capacités à travers un dispositif de mise en œuvre d'une politique de logement.; Consolidation des acquis de la première phase	Viabilisation de terrains; Réhabilitation d'un quartier ancien mise en valeur par le gouvernement, du site de la patte d'oie, Préparation des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de 2 villes; Renforcement des capacités du matuh; Mise en place de deux sociétés l'une chargée de l'équipement des terrains urbains et l'autre du financement de l'habitat social.

PARTENAIRES

Ф
Ξ
Ξ
g
ᅙ
2
<u> </u>
⊒
0
<u>e</u>
:=
\vdash

France	Les interventions sont surtout le fait de l'AFD. Parmi les principaux projets financés, on peut citer (i) l'assainissement à N'Diamena (8.3
	millions d'euros), Moundou et Sarh (3,9 millions d'euros) et (ii) la mise en place de cinq « mini » réseaux d'adduction d'eau potable dans la zone Est de N'Djamena (cinq millions d'Euros)
Banque Mondiale	Le PADUR (Projet d'appui au Développement Urbain) est co-financé par la Banque mondiale et l'Etat tchadien. Il est sous la responsabilité d'une cellule de coordination (CCP) logée à la direction de l'urbanisme au sein du MATUH. Le projet porte sur la mise en place d'infrastructures urbaines à N'Djamena, Moundou, Sarh, Abéché et Doba, ainsi que de PUR dans 15 autres villes du pays entre 2007 et 2011. Le PADUR a pour objectif principal d'étendre les infrastructures et services de base dans les cinq grandes villes, tout en renforçant les services techniques et financiers des administrations municipales et services déconcentrés. Les six objectifs du PADUR sont les suivants : (i) porter à 25 pour cent la proportion de la population urbaine ayant accès à l'eau potable et aux infrastructures primaires de base; (ii) réduction du nombre des victimes d'inondations chroniques ; (iii) création de 480 000 emplois ; (iv) formation des personnels des administrations publiques et communales ; (v) augmentation des recettes et (vi) meilleure gestion des infrastructures urbaines.
Chine (Taïwan)	Mentionnons entre autres, six projets d'un montant total de 3,9 milliards de FrCFA: construction de l'Avenue de la Révolution (614 634 928 FrCFA); électrification de l'Avenue de la Révolution (179 200 000 FrCFA); construction d'une rue de 30m de largeur (1 928 418 162 FrCFA); électrification de la rue de 30m (396 972 000 FrCFA); électrification du prolongement de l'Avenue Charles De Gaulle (609 813 757 FrCFA); travaux de voirie urbaine (185 500 000 FrCFA).
PNUD	Au cours de l'année 2003, le PNUD a retenu trois programmes prioritaires pour le compte du Ministère de l'Aménagement du Territoirede l'Urbanisme et de l'Habitat: amélioration de la qualité du logement et de l'habitat; cadre de planification du développement urbain; renforcement institutionnel des capacités du secteur de l'habitat. Notons que le projet Développement Urbain et Amélioration de l'Habitat (DURAH) cofinancé par le PNUD est d'un montant de 13 873 351 de dollars.

STRATEGIE

PRIORITES NATIONALES DU SECTEUR

Le programme-pays pour l'habitat comporte un partenariat entre l'Etat, ses services déconcentrés, les municipalités, les organisations de la société civile et le secteur privé dans les deux domaines suivants : (i) renforcement des capacités des acteurs locaux et nationaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et la dissémination des programmes intégrés de réduction de la pauvreté urbaine et de lutte contre l'insalubrité et la protection de l'environnement ; et (ii) meilleur accès des plus démunis aux services de base, en particulier l'eau et à l'assainissement.

Comme déjà noté plus haut, seule une faible fraction de la population tchadienne a accès à l'eau potable ; une grande majorité est victime d'inondations pendant la saison des pluies, tout en devant faire face au jour le jour à l'insalubrité due à la mauvaise gestion des déchets ménagers et humains et des eaux usées, notamment dans les quartiers

périphériques habités par les pauvres. Les populations les plus défavorisées sont ainsi maintenues dans des conditions de vie précaires, presque inhumaines, qui expliquent la prévalence de maladies liées à l'eau et au manque d'assainissement.

Le programme-pays pour l'habitat doit donc améliorer l'accès des populations tchadiennes les plus défavorisées à l'eau potable et à l'assainissement, afin d'améliorer leurs conditions de vie et de santé. Il s'agira en particulier de renforcer les Comités d'Assainissement, ces associations de quartier créées par la population pour faire face aux problèmes d'assainissement résultant de l'expansion urbaine et de l'incapacité des services publics à satisfaire aux besoins de la population.

Le choix des domaines d'intervention retenus par le programme se justifie par leurs recoupements avec les Objectifs du Millénaire et les conclusions du Bilan Commun de Pays (CCA) établi par le Système des Nations Unies en 2004. Le programme se donne les deux grands objectifs suivants : (i) renforcement des

LES BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le manque de capacités pèse sur la gestion urbaine au niveau local et ne permet pas au pouvoir central de soutenir les municipalités comme il le faudrait, entravant la fourniture efficace de services de base et le soutien à la croissance économique. Il s'agit donc pour ONU-HABITAT, en complément de ses interventions en cours, d'appuyer la gouvernance urbaine au Tchad en aidant le Gouvernement à:

L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement dans les quatre grandes villes du pays. La formation des élus municipaux, en vue du surcroît de responsabilités qu'entraînent la décentralisation ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de l'approche participative.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de communication en matière de gouvernance urbaine et de lutte contre la pauvreté.

LES BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Soutenir les comités d'assainissement des villes de n'djamena et de sarh (phase pilote) afin d'améliorer les conditions de vie des pauvres par l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Pour le suivi de toutes ces initiatives, il convient de renforcer les moyens de travail et les capacités d'intervention du HPM. Le rôle du HPM dans la mise en œuvre des projets a été jusqu'à présent cantonné à des fonctions de suivi administratif. Sa contribution aux grands choix stratégiques à l'échelle nationale a donc été très limitée. Le HPM devra aussi participer plus souvent aux ateliers régionaux et sous-régionaux d'échanges et de formation sur l'évolution des questions relatives aux établissements humains.



capacités de lutte contre la pauvreté par une meilleure gouvernance urbaine, et (ii) meilleur accès aux biens et services sociaux de base (eau et assainissement).

LA STRATÉGIE PROPOSÉE PAR ONU-HABITAT POUR LE SECTEUR

Pour faire face au problème du logement, le Gouvernement tchadien a sollicité l'assistance du PNUD et d'ONU-HABITAT pour la réalisation d'un vaste programme étalé sur neuf ans et visant à:

- (i) doter chaque grande ville d'un plan stratégique de développement urbain
- (ii) fournir les infrastructures de base et un habitat sain répondant au mieux aux conditions socio-économiques du pays
- (iii) renforcer les capacités des institutions locales pour la définition et la mise en œuvre d'un cadre stratégique de réduction de l'habitat urbain précaire.

Ce programme confirme les objectifs du Cadre actuel de coopération du Tchad et d'ONU-HABITAT, dont les domaines thématiques sont en conformité avec les recommandations du Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (DRSP, adopté par le Gouvernement en juin 2002) tout en répondant aux préoccupations des Cibles 1.10 et surtout 1.11 des Objectifs du Millénaire pour le Développement («amélioration notable des conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis en 2020»).

Dans la démarche actuelle et compte tenu des priorités sectorielles retenues plus haut pour le Tchad, les interventions préalables sont sans conteste (i) le ren-

forcement des capacités en matière de gouvernance urbaine, en parallèle avec le processus de décentralisation, et (ii) un meilleur accès des populations des villes à l'eau et à l'assainissement. Ces deux domaines complètent harmonieusement les initiatives en cours dans le secteur et préparent les villes tchadiennes à la consolidation des acquis du projet DURAH.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs à atteindre par le programme décrit dans le présent document sont la promotion d'une bonne gouvernance urbaine, la lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités nationales et locales, ainsi que le développement et la consolidation du partenariat dans le domaine du développement urbain en général. Tout cela doit aboutir à l'amélioration durable des conditions de vie des populations urbaines, qui sont à considérer comme parties prenantes de toutes les interventions envisagées.

L'objectif d'ensemble du Programme est d'aider le Tchad et les villes tchadiennes à trouver des solutions durables à toutes les questions urbaines. Comme mentionné plus haut, il s'agit en même temps d'améliorer les conditions de vies des habitants des taudis des grandes villes, conformément aux cibles 10 (eau et assainissement) et 11 (amélioration de la vie des habitants des taudis) du septième objectifs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le programme s'inscrit aussi dans la ligne des objectifs d'ONU-HABITAT et du PNUD, conformément aux priorités définies dans le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) ; enfin, et dans le Cadre de Coopération-Pays, le présent programme appuie tout particulièrement la réalisation des OMD au Tchad.

MODALITE DE MISE EN ŒUVRE

LES MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROGRAMME

Il s'agit d'un programme du Gouvernement tchadien, soutenu par les bailleurs de fonds et à exécuter par ONU-HABITAT avec l'appui direct du HPM. Le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour inscrire au budget national l'ensemble des dépenses courantes liées à l'exécution du programme. Une réunion tripartite rassemblant autour du gouvernement le bureau du PNUD, les autres partenaires et l'agence d'exécution (ONU-HABITAT) se tiendra au moins une fois par an afin de tirer le bilan des activités, examiner les projets pour l'année à venir et préparer les décisions.

Le contrôle du Programme se fera conformément aux dispositions de l'arrêté (N° 2810/PR/PM/2006) instituant un Mécanisme de Pilotage et de Suivi de l'Ensemble des Programmes et Projets de Développement du Secteur Urbain au Tchad. Les projets seront exécutés selon les deux modalités qui sont celles de la coopération au développement au Tchad : (i) exécution directe par ONU-HABITAT et (ii) exécution nationale ou déléguée à certains partenaires (ONG). La gestion des aspects techniques du programme est confiée au BRAPA pour les tâches de supervision et d'orientation stratégique, au PNUD pour l'appui administratif et financier, et au HPM pour le suivi et la coordination au niveau national.

INFORMATION

En tant qu'agence d'exécution et à travers le HPM, ONU-HABITAT fournira au Gouvernement tchadien, au bureau local du PNUD et aux autres partenaires, de manière régulière et/ou à la demande, toutes les informations nécessaires à l'exécution du programme et le concernant. ONU-HABITAT rédigera des rapports et les transmettra par l'intermédiaire du réseau ou de sites (ONU-HABITAT, PNUD, etc.) Internet. Certains documents pratiques/techniques seront traduits en français avant distribution aux institutions de formation technique et universitaire lors de séminaires animés par le HPM et les partenaires. La stratégie de communication et de sensibilisation nationale s'appuiera sur les média et les instruments de communication traditionnelle afin d'atteindre le plus grand nombre.



CADRE DU PROGRAMME

TABLEAU DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

Le tableau présente la cadre des résultats. Chaque composante thématique présente les programmes spécifiques liés aux priorités nationales de développement. Les résultats attendus, les principaux indicateurs, les principaux partenaires et le budget pour chacun de ces programmes sont indiqués ci-dessous. Tous les montants sont en dollars US.

	MATRICE DES RESULTATS/RESSOURCES		
Résultats attendus	Indicateurs	Partenaires	Ressources (USD)
RENFORCEMENT DES CAPACITES ET APPUI A LA GOUVERNANCE URBAINE Effet UNDAF 2: En 2010, les populations et les organisations de la société civile participent aux décisions sur la gestion de la chose publique. A l'échelon national, l'environnement social, économique, politique et juridique est propice à l'auto-développement et au respect des droits humains. Effet attendu du Programme-Pays: Divers acteurs sociaux participent au processus de décentralisation.	ACE URBAINE société civile participent aux décisions sur la gestion de la chose p ent et au respect des droits humains. ipent au processus de décentralisation.	oublique. A l'échelon national, l'e	nvironnement social,
COMPOSANTE 1: Diagnostic des 4 grandes villes.			
 Le diagnostic urbain des 4 villes est réalisé Les différents cadres de concertation des acteurs formels et informels sont recensés et analysés De nouveaux textes mettent en place des cadres de concertation plus adaptés 	Les problèmes prioritaires des 4 villes sont recensés De nouveaux textes réglementaires sont adoptés Les partenaires se concertent plus régulièrement	Municipalités de N'Djamena, Abéché, Moundou et Sarh	738 300
COMPOSANTE 2: Plan d'action et de stratégie de développement des 4 villes	des 4 villes		
1. Chacune des 4 villes réalise une "concertation de ville" 2. Les 4 villes élaborent leurs plans d'action et de stratégie.	Municipalités de N'Djamena, Abéché, Moundou et Sarh disposent de plans d'action et de stratégie Les documents de consultation des villes sont disponibles	Municipalités de N'Djamena, Abéché, Moundou et Sarh.	568 420
COMPOSANTE 3: Renforcement des capacités des élus locaux et municipaux en Gouvernance Urbaine	nunicipaux en Gouvernance Urbaine		
1. Un programme de formation des élus locaux et municipaux en Gouvernance urbaine est élaboré.	Le programme de formation des élus locaux et municipaux en Gouvernance urbaine est disponible.	Toutes les municipalités	900 100

COMPOSANTE 4: Campagne de sensibilisation à l'Agenda 21 et aux OMD

2. Des sessions de formation sont organisées dans au moins 10

La gouvernance urbaine est améliorée dans les villes con-

	MATRICE DES RESULTATS/RESSOURCES		
Résultats attendus	Indicateurs	Partenaires	Ressources (USD)
1. Une stratégie de communication sur les OMD et l'Agenda 21 est Les organisations de la société civile, de à 2. Une campagne de sensibilisation au OMD et à l'Agenda 21 est participent à la gouvernance urbaine organisée dans tout le pays	Le document de stratégie est disponible Les organisations de la société civile, de femmes et des jeune participent à la gouvernance urbaine	Toutes les municipalités	701 050

ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET A L'ASSAINISSEMENT

Effet UNDAF attendu: Dans les zones de concentration des agences de l'ONU, les catégories sociales les plus démunies améliorent leurs conditions de vie. Elles accèdent plus facilement aux services sociaux de base (santé, assainissement, logement).	èdent plus facilement aux
COMPOSANTE 1: Accès aux services d'assainissement, gestion des bornes-fontaines et traitement des ordures ménagères.	
 1. Une enquête sociologique est réalisée dans les villes de Sarh et N'Djamena et Sarh. 2. Les capacités des cadres municipaux, comités d'organisation de la société civile et du secteur privé des deux villes sont renforcées. 3. Accès amélioré aux services d'assainissement dans les zones visées. 4. Une Stratégie Nationale de lutte contre la prolifération des propres) est élaborée. Au moins 30% de diminution des maladies liées à l'eau dans et Sarh. Au moins 50% de diminution des maladies liées à l'eau dans et Sarh. Au moins 50% de diminution des maladies liées à l'eau dans et Sarh. Au moins 50% de diminution des participent au programme. Au moins 50% de diminution des participent au programme. Au moins 50% de diminution des participent au programme. Au moins 50% des ménages vivant dans les zones inondables participent au programme. Au moins 50% des ménages vivant dans les zones inondables participent au programme. Au moins 50% des ménages vivant dans les zones inondables participent au programme. Au moins 50% des ménages vivant dans les zones inondables participent au programme. Au moins 50% de diminution des participent au programme. Au moins 50% de de ménages vivant dans les zones inondables participent au programme. Au moins 50% de ménages à l'eau dans les zones inondables participent au programme. Au moins 50% de diminution des participant au programme. Accès amélioré aux services d'assainissement dans les zones inondables participal de l'attraction des participal des p	1 085 200

BUDGET DU PROGRAMME

tiques principales couvertes par le Document de Programme Pays. Le tableau affiche ce financement sur une période de 2 ans et met en évidence les Le tableau reflète le budget du Document de Programme Pays ONU-HABITAT. Le budget présente la somme des montants affectes aux thémafinancements acquis et ceux qui ne le sont pas encore pour chacune des composante présentées. Tous les montants sont en dollars US.

BUDGET DU PROGRAMME

Poste buagetaire	Année 1 (USD)	Année 2 (USD)	Montant acquis (USD)	Montant à re- chercher (USD)	Montant total (USD)
Composantes programme 1: Diagnostic des 4 grandes villes	467 300	271 000	325 000	413 300	738 300
Composantes programme 2: Plan d'action et stratégie de développement de 4 villes	253 400	315 020	435 000	133 420	568 420
Composantes programme 3: Renforcement des capacités de gouvernance locales	450 000	450 100	700 100	200 000	900 100
Composantes programme 4: Campagne de sensibilisation à l'Agenda 21 et aux OMD	325 650	375 400	575 000	126 050	701 050
Composantes programme 5: Gestion des bornes-fontaines et accès aux services d'assainissement	595 000	490 200	935 200	150 000	1 085 200
Programme Management					
Budget de fonctionnement total	42 500	36 017	42 317	36 200	78 517
Budget Total	2 133 850	1 937 737	3 012 617	1 058 970	4 071 587

TCHAD

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CCA/UNDAF: SNU 2004

DESA (Développement économique et social d'Abéché) financé par la GTZ.

ECOSIT-2: enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad, 2006.

Etudes sur le financement du logement au Tchad, 2005.

Projet de Développement Urbain au Tchad (PDUT), Banque mondiale, 1997.

Recueil des lois et règlements sur la décentralisation au Tchad, CEFOD 2003.

Stratégie Nationale de Logement, 1999.

ACRONYMES

AFD Agence Française de Développement

CCA Common Country Assessment

CCF Centre Culturel Français

CCP Cellule de Coordination du Projet

CEFOD Centre d'Etude pour la Formation au Développement

CTD Collectivité Territoriale Décentralisée

DESA Développement Economique et Social d'Abéché

DPPH Document de Programme Pays Habitat

DURAH Développement Urbain et Amélioration de l'Habitat

ECOSIT Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad

IDH Indice de Développement Humain

MATUH Ministère de l'Aménagement du territoire de l'urbanisme et de l'habitat

MEN Ministère de l'Education Nationale

MEF Ministère de l'Economie et des Finances

MPDC Ministère du Plan du développement et de la Coopération

MSP Ministère de la Santé Publique

OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG Organisation Non Gouvernementale

ONU Organisation des Nations Unies

OHDU Observatoire de l'Habitat et du Développement Urbain

PADUR Projet d'Appui au Développement Urbain

PDUT Projet de Développement Urbain du Tchad

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PUR Plan Urbain de Reférence

RGPH Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SDAU Schéma Directeur et d'Aménagement Urbain

SNL Stratégie Nationale de Logements

SNRP Stratégie nationale de réduction de la pauvreté

SNU Système des nations Unies

STEE Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité

UNDAF United Nations Development Assessment Framework

UNCT United Nations Country Team

VRD Voiries et réseaux divers

ICHAD

RESUME

Ce document est le fruit d'une collaboration quotidienne que le chargé de programme a entretenue avec tous les partenaires potentiels sur les questions du développement urbain et de l'amélioration du cadre de vie au Tchad. La préparation de l'aide-mémoire inter-agences du Coordonnateur Résident, en date du 11 juillet 2007, a impliqué toutes les agences des Nations Unies, qui ont collecté les informations et participé aux réunions de concertation et de travail inscrites au calendrier (UNCT, IASC, GHP, etc.). Par ailleurs, un partenariat dynamique s'est instauré avec les autres organismes internationaux de coopération au développement opérant au Tchad. Pour la préparation de ce document, le Chargé de Programme a ausssi bénéficié d'une totale et parfaite collaboration de toutes les institutions nationales, notamment celles du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, du Ministère des Infrastructures comme de celui des Finances et de la Décentralisation. La contribution des organisations de la société civile, et tout particulièrement de la CELIAF (Cellule d'Information et de Liaison des Associations Féminines) et du FOJET (Forum de la Jeunesse tchadienne), a été déterminante.

EXECUTIVE SUMMARY

This document is the result of daily collaboration between the HPM and all potential partners involved in urban development and improvement of living conditions in Chad. Within the United Nations system, and through the interagency Resident Coordinator's memorandum dated 11 July 2007, all agencies have helped to gather the necessary information through meetings and work as scheduled on the agenda (UNCT, IASC, GHP, etc.). As for other international development cooperation agencies operating in Chad, a dynamic partnership has been established in connection with the preparation of this document. The HPM benefited from total and full co-operation from all national institutions, including those of the Ministry of Land Management, Urban Planning and Housing, and the Ministry of Infrastructure, Finance and Decentralization. The contributions of civil society organizations, especially CELIAF (Information and Liaison Unit of Women's Associations) and FOJET (Youth Forum of Chad) have been decisive.



© UNITED NATIONS







UN@HABITAT

Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (ROAAS) B.P. 30030, Nairobi, Kenya Tel: (+254) 20-762 3075, www.unhabitat.org

Chargé de Programme ONU-HABITAT au Tchad:

Mr. Merlin Totinon (merlintotinon@yahoo.fr)